



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 août 2015

Original : anglais/espagnol/français

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2015

8-10 septembre 2015.

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Malaisie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Malaisie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2016-2020, soit un montant de 4 270 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 34 750 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2015.

* E/ICEF/2015/12.

Fondements du programme

1. Le gouvernement malaisien s'est engagé à piloter le processus qui permettra à la Malaisie de se classer parmi les pays à revenu élevé d'ici 2020 grâce à un développement socio-économique et une croissance rapides. Le programme Vision 2020 vise à faire de la Malaisie une nation développée non seulement d'un point de vue économique, mais aussi en matière de justice sociale, de stabilité politique, de système de gouvernance, de qualité de vie, de valeurs sociales et spirituelles, de fierté nationale et de confiance.

2. Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure caractérisé par une grande diversité culturelle, la Malaisie compte environ 30 millions d'habitants, dont près d'un tiers a moins de 18 ans. Plus de la moitié des enfants sont Malais, 17,5 pour cent sont d'origine chinoise, 14,1 pour cent appartiennent à une autre Bumiputera¹, 5,9 pour cent sont d'origine indienne, 3,6 pour cent ne sont pas des citoyens malaisiens et 1,3 pour cent ne font partie d'aucune de ces catégories. Plus de 70 pour cent de la population vit dans les zones urbaines².

3. Au niveau global, le pays est en passe d'atteindre la majorité des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux en relation directe avec les enfants. Si la pauvreté a été pour ainsi dire éradiquée au cours des 20 dernières années, passant de 12,4 pour cent en 1992 à 1,7 pour cent en 2012³, les disparités régionales et ethniques perdurent. L'État de Sabah rapporte un taux de pauvreté de 8,1 pour cent, suivi par le Kelantan (2,7 pour cent), le Sarawak (2,4 pour cent), Perlis (1,9 pour cent), Kedah et Terengganu (tous les deux à 1,7 pour cent)⁴. Le taux de pauvreté chez les Malais et les autres Bumiputeras, le principal groupe ethnique, se situe à 2,2 pour cent et est supérieur à celui de la population d'origine indienne (1,85 pour cent) ou chinoise (0,3 pour cent⁵).

4. Le onzième Plan de la Malaisie, couvrant la période 2016-2020⁶, reconnaît que pour devenir un pays à revenu élevé, concurrentiel sur le plan international, la Malaisie doit créer une croissance économique soutenue, mais aussi se concentrer sur la mobilisation des compétences, l'amélioration du bien-être des citoyens et l'inclusion. La Malaisie devra en outre continuer à accorder une grande priorité à la cohésion sociale et à garantir la résilience des familles et des communautés face aux chocs économiques et aux catastrophes naturelles⁷. Après avoir amélioré la vie de bon nombre des citoyens, le pays a maintenant besoin d'efforts dédiés pour prendre en charge tous les enfants, y compris ceux vivant dans la pauvreté, souffrant de handicaps, sans papier et apatrides.

5. La Malaisie a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1995, en exprimant des réserves concernant 12 articles, dont 5 subsistent aujourd'hui : l'article 2 sur la non-discrimination, l'article 7 sur l'enregistrement des naissances, l'article 14 sur la liberté

¹ Le terme « Bumiputera » désigne les Malais et les autres peuples autochtones, notamment ceux des États de Sabah et de Sarawak.

² Division de la statistique du gouvernement de la Malaisie, 2014.

³ Unité de planification économique des services du Premier Ministre, <www.epu.gov.my/household-income-poverty>.

⁴ Ibid.

⁵ Division de la statistique du gouvernement de la Malaisie : rapport sur l'enquête auprès des ménages portant sur les revenus et les équipements de base, 2012, 2013.

⁶ Unité de planification économique des services du Premier Ministre, <<http://hq.lpkp.gov.my/index.php/en/15-trivia/55-rancangan-malaysia-ke-11-merupakan-rancangan-pembangunan-lima-tahun-negara-yang-ke-13>>.

⁷ Programme des Nations Unies pour le développement, rapport sur le développement humain de la Malaisie, 2013.

d'expression, l'article 28 (1a) sur l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous, et l'article 37 sur la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ces réserves doivent être levées afin de concrétiser le programme Vision 2020 et de garantir que chaque enfant puisse réaliser son plein potentiel. La Malaisie a ratifié la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes en 1995, en formulant plusieurs réserves qui ont toutes été levées depuis.

6. La Malaisie a ratifié en 2012 le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ainsi que le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. L'adhésion à ces protocoles marque la détermination du pays à renforcer ses systèmes et à appliquer la législation existante, et à intensifier les mesures, au niveau international et régional, en vue de lutter contre la prostitution, la pornographie et l'exploitation sexuelle des enfants.

7. En 2010, la Malaisie a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en émettant des réserves sur l'article 15 relatif au droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants⁸, et sur l'article 18 relatif au droit de circuler librement et à la nationalité. La Malaisie n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ni de son Protocole de 1967. Cependant, le gouvernement apporte assistance et protection aux réfugiés et demandeurs d'asile, pour motifs humanitaires, en fonction de chaque cas.

8. On estime que 2,6 millions de citoyens non malaisiens vivent dans le pays, parmi lesquels 451 900 sont des enfants ou des jeunes âgés de moins de 20 ans. Ces chiffres comprennent les réfugiés, les sans-papiers, les apatrides et les travailleurs migrants⁹. Cinquante-quatre pour cent des citoyens non malaisiens vivent dans l'État de Sabah. Le gouvernement malaisien ne s'est doté d'aucun budget spécifique pour la prestation de services sociaux à ces enfants et leurs familles. Les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé sont les principales sources de services d'éducation pour ces enfants. L'accès aux services de santé publique est payant, ce qui représente souvent une barrière importante.

9. Le certificat de naissance conditionne l'accès aux services de santé ou l'inscription dans les écoles publiques. En 2014, le gouvernement a annoncé que toutes les naissances devaient être déclarées et a pris des mesures afin d'améliorer le système. Cependant, l'accès reste difficile pour les personnes vivant dans des zones reculées, et certaines familles n'ayant pas déclaré leurs enfants sont confrontées à des difficultés financières car ils doivent payer une amende. Il existe peu de données publiées sur les déclarations de naissance.

10. En ce qui concerne la mortalité de l'enfant, la Malaisie présente des taux similaires à ceux des pays à revenus élevés, avec un taux de mortalité infantile de 6,3/1 000 naissances vivantes, et un taux de mortalité des moins de 5 ans de 7,7/1 000 naissances vivantes en 2011¹⁰. La mortalité est légèrement plus élevée chez les garçons que chez les filles. Les disparités entre États se sont estompées mais perdurent, le taux de mortalité des moins de 5 ans étant de 9,9/1 000 dans le Kelantan et de 5,8/1 000 à Kuala Lumpur¹¹. Des enquêtes du

⁸ Convention relative aux droits des personnes handicapées.

⁹ Division de la statistique du gouvernement de la Malaisie, estimations pour 2014, <<http://pqi.stats.gov.my/searchBI.php>>.

¹⁰ Ministère de la santé,

<<http://www.moh.gov.my/images/gallery/publications/HEALTH%20FACTS%202014.pdf>>.

¹¹ Ministère de la santé de Malaisie, statistiques de l'état civil, 2014.

Ministère de la santé menées entre 1993 et 2003 suggèrent que tous les décès ne seraient pas déclarés dans l'État de Sabah, mais ne fournissent aucune estimation chiffrée de ce phénomène. On observe des différences de taux de mortalité entre les groupes ethniques, le risque d'un nouveau-né malais de décéder avant l'âge de 1 an étant deux fois plus élevé que pour un nouveau-né chinois¹². Les principaux obstacles à la garantie de bonnes conditions de santé pour tous sont essentiellement liés à l'impossibilité d'utiliser les services en raison de l'absence de papier en bonne et due forme et de l'éloignement des établissements de soins, en particulier dans les zones reculées du Sarawak.

11. Le nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale a augmenté, le pourcentage passant de 16,7 pour cent en 2006 à 19,6 pour cent en 2011 (enquête nationale sur la santé et la morbidité). Il existe également des disparités géographiques significatives, allant de moins de 1 pour cent au Johor à 10,1 pour cent au Sarawak¹³. En parallèle, la Malaisie est également confrontée au problème de la suralimentation, 22,5 pour cent des hommes de moins de 20 ans étant en surpoids (avec 8,8 pour cent d'obèses), pour 19,1 pour cent des femmes de la même tranche d'âges (7,2 pour cent d'obèses)¹⁴.

12. La Malaisie a pratiquement atteint son objectif d'une éducation primaire universelle en 2015, le taux de scolarisation étant de 94,4 pour cent en 2013. Le taux d'achèvement de l'enseignement primaire est de 96 pour cent, mais des disparités existent entre les communautés autochtones et au niveau infranational. En 2012, on observait un taux d'abandon scolaire de 30 pour cent des enfants orang asli (autochtones) au moment de la transition vers le secondaire, contre une moyenne nationale de 4 pour cent¹⁵. La différence entre les États présentant les taux de scolarisation les plus élevés (Penang, Perak et Selangor) et les États de Sabah et Sarawak est comprise entre 6 et 10 points de pourcentage¹⁶. De manière générale, les taux de scolarisation dans le premier et le deuxième cycles de l'enseignement secondaire sont restés stables ces dernières années, avec 85,4 pour cent et 77,9 pour cent, respectivement, en 2013¹⁷. Dans l'enseignement primaire, la parité entre garçons et filles est atteinte, et les filles obtiennent désormais de meilleurs résultats aux tests que les garçons. Elles sont plus nombreuses à accéder à l'enseignement secondaire, postsecondaire et supérieur. En outre, les garçons ont davantage tendance à abandonner l'école que les filles¹⁸.

13. Le Plan pour l'éducation de la Malaisie 2013–2025 a notamment pour objectif d'améliorer l'accès à l'éducation, de relever les niveaux en se concentrant sur le développement de « facultés cognitives supérieures », de combler les écarts de réussite scolaire, de promouvoir l'unité entre les élèves et d'optimiser l'efficacité du système. Une attention accrue a été accordée aux investissements en faveur de l'éducation préscolaire, de l'éducation bilingue et de l'enseignement de l'anglais, associés à des efforts pour rendre la carrière d'enseignant attrayante. Le gouvernement s'est fixé comme objectif de faire figurer la Malaisie dans le premier tiers des pays participant à l'étude TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study) et au programme PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) d'ici 2025.

¹² Unité de planification économique des services du Premier ministre, Malaisie/UNICEF, *Profile of children in Malaysia*, 2013.

¹³ Ibid.

¹⁴ *Lancet*, vol. 384, n° 9945, p. 766–781.

¹⁵ Rapport annuel 2013 du Ministère malaisien de l'éducation.

¹⁶ Banque mondiale : *Malaysia Economic Monitor*, « High performing education », 2013.

¹⁷ Plan pour l'éducation de la Malaisie 2013–2025.

¹⁸ Ibid.

14. La scolarisation des enfants les plus marginalisés demeure un défi. Les ONG et d'autres partenaires de développement proposent un système d'éducation alternative, en particulier aux enfants de détenteurs de la carte IMM13 (citoyens des Philippines ayant demandé l'asile politique en Malaisie pendant la rébellion du Front moro, dans les années 1970), aux enfants vivant dans les plantations, et aux réfugiés reconnus par le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR). La loi sur l'éducation de 1996 et le Plan pour l'éducation 2013–2025 garantissent le droit de tous les enfants à l'éducation, mais pour les enfants non malaisiens, l'accès au système scolaire public est payant. Le Ministère de l'éducation prépare actuellement des lignes directrices qui pourraient déboucher sur une politique relative à l'éducation alternative. Cependant, en l'absence de politique nationale, plusieurs centres d'enseignement alternatif proposent une éducation parcellaire et de faible qualité.

15. Dans le secteur préscolaire, la qualité des enseignements est limitée car plus de 90 pour cent des enseignants des écoles privées ne disposent d'aucune qualification officielle en matière de prise en charge et d'éducation de la petite enfance¹⁹. Le gouvernement a lancé un projet visant à relever le niveau des enseignants par des certifications et des formations. Très peu d'établissements préscolaires ou centres d'accueil de la petite enfance offrent une éducation inclusive pour les enfants ayant des besoins particuliers, et ceux-ci ne sont souvent pas admis en raison de difficultés d'accessibilité et du manque d'enseignants qualifiés.

16. Les enfants ayant besoin d'une prise en charge spéciale et ceux en situation de handicap sont souvent placés dans des foyers gérés par l'État ou des ONG, et dans des centres communautaires. Les ONG doivent être enregistrées et sont réglementées par la loi sur les centres d'accueil de 1993 (amendée en 2007). En 2013, on dénombrait 90 ONG gérant des structures d'accueil et 2 centres d'accueil de jour, prenant en charge 5 186 enfants.

17. Il existe peu de données publiées et fiables sur la protection des enfants, et aucune enquête n'a été menée auprès de la population afin de mesurer la prévalence de la violence à leur encontre. Les données du Département de la protection sociale (2013) rapportent 4 119 cas présumés de maltraitance, de négligence ou d'abandon d'enfants. Environ 10 pour cent de ces enfants ont été placés dans des structures d'accueil.

18. L'âge minimum de la responsabilité pénale est de 10 ans pour les garçons et les filles, soit inférieur à celui recommandé par le Comité des droits de l'enfant (12 ans). Si les enfants de plus de 12 ans sont intégrés au même système de justice pénale que les adultes, ceux de moins de 12 ans sont quant à eux traités différemment de l'arrestation à la détention, jusqu'au début du procès et au jugement.

19. Une étude de 2013 menée par le Ministère des femmes, de la famille et du développement communautaire, portant sur les mécanismes de prise en charge des enfants en conflit avec la loi, a mis en évidence le besoin d'une approche cohérente et intégrée de la justice pour les enfants. L'étude recommandait d'élaborer une stratégie nationale intégrée de réforme de la justice pour mineurs et un plan d'action incluant la prévention et les interventions précoces, en s'appuyant sur les normes et les bonnes pratiques internationales de la justice pour mineurs.

20. Le pays manque cruellement de travailleurs sociaux formés et expérimentés pouvant fournir des services professionnels et de qualité aux enfants et aux familles. Un rapport de

¹⁹ Communiqué de presse « It's good to start them early », 11 novembre 2012, <www.pemandu.gov.my/gtp/Media_Coverage-@-It%20%80%99s_good_to_start_them_early.aspx>.

2013 portant sur le système de protection de l'enfance en Malaisie recommandait la professionnalisation du travail social, condition préalable au développement d'un secteur d'aide sociale à l'enfance progressiste. Des efforts ont été entrepris en vue d'adopter une loi relative aux travailleurs sociaux, laquelle permettrait de lever cet obstacle significatif à un système de protection de l'enfance plus efficace.

21. On estime que le nombre de mariages d'enfants de moins de 16 ans est compris entre 800 et 1 000 chaque année²⁰. Il est très difficile d'obtenir des chiffres officiels à ce sujet en raison des multiples systèmes existant, civil, coutumier et selon la charia.

22. Dans de nombreuses communautés, les attitudes traditionnelles subsistent quant au rôle des enfants et des adolescents dans la société, les empêchant de faire valoir leurs droits à exprimer leur opinion et à participer, sur un pied d'égalité, à la vie de la communauté, de l'école et de la famille.

23. En 2012, l'initiative Digital Malaysia a été lancée afin de transformer le pays en économie numérique d'ici 2020 et d'inciter les citoyens à devenir des producteurs de technologies plutôt que de simples consommateurs. Près de 70 pour cent des ménages disposent d'un accès à Internet, et plus de la moitié des internautes ont moins de 30 ans²¹. Si ces investissements ont offert de nouvelles opportunités et ressources aux jeunes Malaisiens, ils s'accompagnent toutefois des risques propres au monde numérique.

24. Les inondations de la péninsule malaise en décembre 2014 ont clairement montré que le pays n'est pas à l'abri des catastrophes naturelles et des effets du changement climatique. Malgré l'adoption d'une politique visant à intégrer le développement résilient face au changement climatique dans les plans sectoriels nationaux, celle-ci n'a pas été pleinement mise en œuvre. Le pays a besoin de lignes directrices et de ressources plus complètes afin de pouvoir adopter une démarche axée sur la gestion des risques de catastrophes.

25. Au-delà de solutions d'éducation alternative, l'un des principaux enseignements du programme de pays 2011–2015 est la nécessité d'assurer l'accès et la qualité de l'éducation. Les études menées sur les centres d'éducation alternative gérés par des ONG et d'autres organisations, destinés aux enfants sans papier, apatrides ou réfugiés, ont conclu que les résultats sont très limités en termes d'acquis scolaires. Cela s'explique par l'absence de normes de qualité, par les faibles aptitudes des enseignants et l'absence de certification des écoles. Ces conclusions ont étayé le plaidoyer de l'UNICEF auprès du gouvernement en faveur de l'élaboration d'une politique relative à l'éducation alternative, et de l'intégration dans le programme de pays 2016–2020 de l'amélioration des normes d'enseignement et de la structuration des centres d'enseignement.

Priorités du programme et partenariats

26. Le programme de coopération 2016–2020 aidera la Malaisie à atteindre ses objectifs de développement définis dans le onzième Plan de la Malaisie, en vue de concrétiser le programme Vision 2020. Celui-ci vise à permettre aux enfants de Malaisie de jouir de leurs droits et de réaliser leur plein potentiel afin de contribuer au développement de leur pays. Le programme est conforme au projet de plan-cadre de partenariat stratégique des Nations Unies

²⁰ Endut, N. *et al.*, « The assessment of the incidences of child marriages in Malaysia and a preliminary study of their causes and consequences », 2012.

²¹ Commission malaisienne des communications et du multimédia, *Pocket Book of Statistics*, 3^e trimestre 2014.

(UNSPF), et contribuera à l'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques et programmes nationaux.

27. Le programme a été élaboré en anticipant le fait que la Malaisie deviendra un pays à revenu élevé d'ici 10 ans et en tenant compte des rôles spécifiques que l'UNICEF pourra jouer dans ce contexte. Dans cette perspective, le programme de pays intégrera un ensemble clé d'approches stratégiques, afin d'offrir plus de latitude et de flexibilité et de transformer le mode d'engagement.

(a) **Production de données probantes et plaidoyer**, promouvant la production de données et d'informations probantes visant à identifier les disparités et à permettre une programmation égalitaire et tenant compte des risques, en se concentrant sur les domaines pour lesquels les données sont limitées comme l'enregistrement des naissances, la protection de l'enfance et la situation des enfants sans papier ;

(b) **Renforcement des capacités institutionnelles** du gouvernement et des principales organisations de la société civile (OSC), notamment en relation avec le système de protection de l'enfance, de suivi des droits des enfants et d'analyse des risques, de manière à ce que les ONG ou les OSC puissent fournir une éducation de qualité aux enfants exclus, que le secteur privé prenne des initiatives éthiques et efficaces en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE), et que les universités et autres établissements élaborent et gèrent des stratégies de changement comportemental et social fondées sur des travaux de recherche ;

(c) **Consolidation des partenariats** avec le secteur privé, les organisations confessionnelles, les associations professionnelles et les instituts de recherche/politiques, en vue d'aider à l'élaboration de politiques, à la modélisation des finances publiques, au renforcement des services sociaux et à la mise en œuvre des Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant, ainsi qu'à la mobilisation des ressources en faveur des enfants, en Malaisie et à l'international ;

(d) **Promotion de la coopération Sud-Sud et triangulaire**, notamment en encourageant le partage des bonnes pratiques fondées sur des données probantes issues du pays avec toute la région et d'autres pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, et en garantissant qu'une attention accrue est portée aux enfants dans le Programme de coopération technique malaisien.

28. Par le biais du Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes, l'UNICEF aidera le gouvernement à agir en faveur de l'égalité des sexes et à l'inclure dans les programmes de développement social et économique, cette question jouant un rôle stratégique dans la concrétisation du programme Vision 2020. Il s'agira notamment de soutenir la prise en compte de la problématique hommes-femmes lors de l'élaboration des programmes et au cours des analyses et recherches formatives, et de renforcer les capacités en matière de collecte et d'analyse de données ventilées par sexe. On se concentrera sur les résultats en faveur des adolescents (10 à 18 ans) dans tous les programmes, de manière à appuyer l'élaboration de politiques et d'interventions adaptées à l'âge et au sexe. L'UNICEF exploitera également le potentiel de l'innovation et des technologies afin de favoriser l'engagement et la participation des adolescents à la prise de décisions et à leur propre développement.

29. Le programme sera déployé dans tout le pays, en particulier par le biais d'un appui à la production de données probantes, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies, mais une attention particulière sera accordée aux États orientaux qui présentent les plus fortes disparités.

30. Le programme de pays sera mis en œuvre en trois composantes multisectorielles, chacune contribuant aux sept résultats du plan stratégique de l'UNICEF 2014-2017.

Bien-être des enfants et des adolescents

31. L'UNICEF appuiera les actions visant à renforcer les politiques nationales, les capacités institutionnelles et la fourniture de services sociaux de qualité améliorant le bien-être des enfants et des adolescents, et leur permettant de survivre, s'épanouir et se réaliser pleinement, en dépit des chocs imprévus et des sources de stress.

32. L'UNICEF apportera une assistance technique en vue de renforcer la capacité du gouvernement à recueillir et analyser des données sur l'éducation, et à élaborer des plans stratégiques visant à améliorer les résultats scolaires des enfants et à faire en sorte que la Malaisie se classe dans le premier tiers des pays participant à l'étude TIMSS et au programme PISA, objectif qu'elle s'est fixé d'ici à 2025.

33. L'UNICEF plaidera en faveur de solutions d'éducation préscolaire de qualité et adaptées à l'âge pour les enfants handicapés, et renforcera les capacités de plaider du gouvernement et des partenaires de la société civile en la matière. Une modélisation à long terme des possibilités et des bénéfices de l'éducation de la petite enfance, fondée sur des recherches, sera notamment réalisée. En s'appuyant sur les expériences acquises lors d'un programme soutenu par l'UNICEF, visant à fournir une éducation de base à des enfants réfugiés du Sabah par le biais d'ONG, le programme de pays œuvrera à aider le gouvernement, les ONG et le secteur privé à faciliter l'accès à l'éducation de base pour les enfants réfugiés, apatrides et sans papier, notamment ceux vivant dans les plantations de palmiers à huile. Une assistance technique sera fournie pour l'élaboration de programmes scolaires et de stratégies visant à améliorer la qualité des enseignants dans les écoles communautaires, et un partage d'expériences sera organisé avec d'autres pays en matière d'éducation dans la langue maternelle et dans une autre langue.

34. Le gouvernement malaisien bénéficiera d'une assistance technique en vue de soutenir les efforts fournis pour garantir un accès sûr à un système de protection de l'enfance complet, de grande qualité et bien coordonné, en se concentrant sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des enfants, notamment dans les situations d'urgence. L'UNICEF continuera de promouvoir la professionnalisation des travailleurs sociaux grâce au développement de leurs capacités, de manière à améliorer la prise en charge des cas et à mettre en œuvre des interventions d'aide aux familles adaptées. En s'appuyant sur les recommandations d'une étude de 2013 portant sur les mécanismes de prise en charge des enfants en conflit avec la loi en Malaisie, menée par le Ministère des femmes, de la famille et du développement communautaire, l'UNICEF continuera de plaider en faveur d'une stratégie nationale intégrée de réforme de la justice pour mineurs et d'un plan d'action incluant la prévention et les interventions précoces, puis apportera une assistance technique de qualité à leur mise en œuvre.

35. Afin de compenser la rareté des données et les défaillances des systèmes de suivi, l'UNICEF apportera son appui à la production de données probantes et à l'introduction d'un système d'information de gestion pour la prise en charge des cas liés à la protection de l'enfance et pour la prise de décisions en relation avec le programme. L'UNICEF continuera de promouvoir la professionnalisation des travailleurs sociaux en se concentrant sur leur aptitude à identifier précocement les enfants et les familles à risque et à prendre en charge les cas, de manière à garantir des interventions d'aide aux familles rapides et adaptées. L'UNICEF soutiendra les recherches sur les connaissances, les attitudes et pratiques des

familles, des responsables des enfants et des communautés en relation avec la violence, la maltraitance et la négligence, la stigmatisation et la discrimination, et contribuera à l'élaboration de stratégies de changement social et comportemental adaptées à la culture et visant à répondre aux problèmes identifiés par les recherches.

36. L'UNICEF promouvra des politiques et un environnement propices à l'enregistrement des naissances de tous les enfants en Malaisie, quels que soient leur statut juridique ou leur lieu de résidence. L'UNICEF favorisera l'accès aux bonnes pratiques en matière d'utilisation des technologies pour l'enregistrement des naissances et apportera son assistance technique afin de recenser les enfants non déclarés. De plus, l'UNICEF aidera la Malaisie à atteindre ses objectifs en matière d'enregistrement des naissances d'ici 2024, comme convenu dans le cadre régional d'action relatif aux registres et statistiques d'état civil, validé par le gouvernement au cours d'une conférence ministérielle dédiée organisée en novembre 2014.

37. Afin d'aider le gouvernement à répondre au « double fardeau nutritionnel », un problème qui ne cesse de croître chez les jeunes enfants, l'UNICEF apportera son expertise technique de haut niveau et facilitera le partage des connaissances, en se concentrant sur les 1000 jours précédant le deuxième anniversaire de l'enfant, y compris in utero, et en intégrant les pratiques d'alimentation des mères, des nourrissons et des jeunes enfants, conformément à la politique nationale relative à la nutrition. L'UNICEF promouvra une meilleure mise en œuvre du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et des législations, normes et politiques renforcées et plus propices à une bonne alimentation.

38. Dans l'objectif de stopper l'augmentation de l'obésité et des maladies non transmissibles qui y sont associées, l'UNICEF contribuera à la production de données probantes visant à sensibiliser le public à l'amélioration de l'alimentation et à la diététique, et participera à l'élaboration de stratégies promouvant une alimentation saine. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la valeur nutritionnelle des denrées proposées dans les écoles, notamment par le biais de politiques et de lignes directrices en faveur de l'approvisionnement des cantines scolaires en aliments et boissons sains, et en renforçant les partenariats avec le secteur privé sur les normes d'étiquetage des produits alimentaires.

39. Pendant la première moitié du programme de pays, l'UNICEF collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires en vue de soutenir les études et la recherche sur les adolescents en Malaisie, notamment la production de données en temps réel et d'autres méthodes innovantes visant à impliquer les adolescents et à éclairer la programmation future.

Inclusion sociale et réduction des disparités

40. L'UNICEF soutiendra les efforts visant à renforcer l'engagement en faveur d'un environnement propice à l'inclusion sociale, la réduction des disparités et la résilience centrées sur les enfants.

41. Grâce au partage d'expériences avec d'autres pays à revenu moyen de la tranche supérieure mais aussi à revenu élevé, l'UNICEF continuera de promouvoir l'amélioration des systèmes de protection sociale intégrés du gouvernement, y compris les programmes de prestations sociales et de transferts monétaires axés sur les enfants. L'UNICEF mettra en relation les enfants vulnérables, y compris ceux qui sont handicapés, avec les principaux services de base, notamment de santé, d'éducation, de protection sociale et de développement de la petite enfance, et renforcera la résilience face aux chocs inattendus, notamment de crises alimentaires, énergétiques et financières, et de catastrophes naturelles.

42. L'UNICEF renforcera l'attention portée aux enfants dans l'élaboration des budgets et la gestion des finances publiques, afin que des ressources adéquates soient allouées à la protection sociale, à la réduction des risques et au développement centré sur les enfants, en particulier les plus désavantagés et les plus vulnérables. Une assistance spéciale sera fournie au gouvernement et aux établissements universitaires en vue de renforcer leurs capacités à réaliser des investissements sociaux en faveur des enfants et en assurer le suivi, et à produire et analyser des statistiques fiables et ventilées sur les enfants et les femmes, notamment par l'utilisation de méthodologies multidimensionnelles en matière de pauvreté des enfants. L'UNICEF établira un partenariat avec le Réseau de gestion des dépenses publiques Asie-Pacifique (PEMNA) afin de partager les bonnes pratiques de gestion des finances publiques et de budgétisation sociale pour les enfants et les jeunes, et afin de renforcer la capacité des organismes gouvernementaux et des autres parties prenantes en Malaisie.

43. Des partenariats multilatéraux seront renforcés avec les universités, les établissements de recherche, le secteur privé et les organisations de jeunes en vue de réaliser des études et des recherches sur la santé mentale et physique des enfants et des adolescents, et d'améliorer leur bien-être en promouvant la collaboration dans toute l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

44. En réponse à la régularité et à la gravité croissantes des catastrophes naturelles, comme les inondations, et à leur impact sur les enfants, l'UNICEF promouvra l'intégration d'une stratégie de réduction des risques centrée sur les enfants dans les plans de développement nationaux et infranationaux et, dans le cadre de l'UNSPF, soutiendra conjointement les activités de renforcement des capacités menées par le système des Nations Unies au niveau fédéral et des États.

Renforcement de l'engagement et des partenariats en faveur des droits de l'enfant

45. L'UNICEF renforcera sa collaboration et s'efforcera d'améliorer les capacités, les partenariats et la collaboration avec les OSC en vue de développer le plaidoyer, l'engagement et le suivi des droits des enfants, et de mobiliser les ressources nationales pour tous les enfants de Malaisie, conformément au programme de développement international ambitieux du pays.

46. L'UNICEF sollicitera les leaders d'opinion, les responsables religieux et communautaires, les OSC, les enfants, les adolescents et les médias afin de poursuivre la promotion d'une approche du développement durable centrée sur les enfants, condition préalable essentielle de la réalisation du programme Vision 2020. Les partenariats avec les médias traditionnels et sociaux seront renforcés afin de promouvoir une communication et des commentaires sur le développement, les défis et les opportunités des enfants qui soient conformes aux règles éthiques, responsables et dynamiques. Des collaborations spécifiques seront approfondies afin de favoriser le dialogue national sur des normes sociales adaptées aux besoins de l'enfant et pour un suivi communautaire de leurs droits.

47. En utilisant les médias numériques et traditionnels, l'UNICEF s'efforcera d'inciter les personnes et les communautés à agir dans l'intérêt supérieur des enfants. Dans l'esprit de la coopération Sud-Sud, l'UNICEF facilitera le partage d'expériences entre pays sur la meilleure manière de préparer les jeunes Malaisiens à une société axée sur les technologies, et de créer un environnement d'utilisation du numérique et des technologies plus sûr pour les enfants et les adolescents.

48. L'UNICEF étudiera et soutiendra le potentiel des universités et autres établissements malaisiens à devenir des centres régionaux d'excellence en matière de recherche sociale et

comportementale et d'élaboration de stratégies, par exemple dans le domaine de l'innovation sociale.

49. La démarche de promotion de l'engagement du secteur privé sera articulée autour de trois axes : (a) influencer les opérations externes et internes des entreprises et renforcer leurs capacités à traduire les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant en actions concrètes, notamment en soutenant la RSE interne et les politiques de durabilité, comme les lignes directrices relatives à la diligence raisonnable ; (b) promouvoir l'application de la RSE en tant que processus contribuant à atteindre les résultats souhaités pour les enfants, en particulier en relation avec la fourniture d'une éducation de base de qualité ; et (c) mobiliser les ressources en nature du secteur privé sous la forme notamment d'expertise technique, d'applications technologiques, de recherche et de marketing.

50. L'UNICEF continuera de solliciter les citoyens malaisiens, le secteur privé et le gouvernement afin de mobiliser les ressources financières favorisant la concrétisation des droits des enfants en Malaisie et dans d'autres pays, notamment le financement des réponses aux crises humanitaires. L'UNICEF visera à augmenter la part de financement des citoyens malaisiens et du secteur privé, qui s'élevait à près de 11 millions de dollars en 2014.

Efficacité du programme

51. L'efficacité du programme appuiera toutes les activités liées à l'efficience et l'efficacité du programme, la gestion des ressources financières et humaines contribuant aux trois composantes du programme, ainsi que le suivi et l'évaluation. L'assistance technique, les ressources humaines et les dépenses opérationnelles seront intégrées à cette composante.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Bien-être des enfants et des adolescents	1 500	5 000	6 500
Inclusion sociale et réduction des disparités	2 000	5 000	7 000
Renforcement de l'engagement et des partenariats en faveur des droits de l'enfant	270	20 500	20 770
Efficacité du programme	500	4 250	4 750
Total	4 270	34 750	39 020

Coordination du programme et gestion des risques

52. L'Unité de planification économique des services du Premier ministre servira d'organe de coordination principal pour la gestion, la mise en œuvre et le suivi du programme de pays. La contribution de l'UNICEF à l'UNSPF fera l'objet d'un suivi par le comité directeur national, coprésidé par l'autorité désignée du gouvernement malaisien et par le coordonnateur résident des Nations Unies, et soutenu par la participation aux Groupes thématiques des Nations Unies et aux Groupes de travail sur les résultats de l'UNSPF, qui promouvront également la programmation collaborative.

53. La collecte de fonds dans le secteur privé servira de source principale de financement pour le programme de pays, complétée par les ressources générales de l'UNICEF et une contribution annuelle du gouvernement.

54. La stabilité macro-économique et la valeur de la monnaie locale constituent la source de risque principale pour la réalisation des objectifs du programme de pays en faveur des enfants, et pourraient avoir un impact sur la priorité accordée par le gouvernement aux droits des enfants et sur les objectifs de collecte de fonds auprès du secteur privé local. Le risque en matière de collecte de fonds est compensé par le pourcentage élevé de revenus provenant de donateurs individuels au long cours ayant prouvé leur résilience dans de nombreux pays au cours des dernières années de crise économique. Ce risque sera en outre géré par la mise au point d'une stratégie de diversification renforcée des sources de revenus. Les catastrophes naturelles, en particulier les inondations touchant régulièrement l'est de la Malaisie, perturbant les services et modifiant les priorités du gouvernement, seront potentiellement préjudiciables à la réalisation des objectifs. Les principales mesures d'atténuation consisteront à fournir une assistance en matière de préparation aux situations d'urgence, de réduction des risques de catastrophe à long terme et de résilience des communautés, par le biais d'initiatives conjointes du système des Nations Unies.

55. Le présent document de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux. Il permet de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats et des ressources allouées au programme à l'échelle nationale. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

Suivi et évaluation

56. En plus du plan d'action conjoint quinquennal pour le programme de pays, des plans de travail pluriannuels évolutifs seront élaborés et pourront faire l'objet d'une révision à la suite d'examen annuels, d'évaluations ou de changements dans la situation des enfants. Outre le plan d'évaluation chiffré, un plan intégré de suivi et d'évaluation sur cinq ans guidera le suivi et l'évaluation détaillés de la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du programme de pays.

57. Deux évaluations principales seront effectuées. La première examinera le rôle et l'engagement du secteur privé dans la promotion et la protection des droits des enfants en Malaisie, et la seconde consistera en une évaluation complète du programme de pays. Ces deux analyses contribueront à produire des données probantes qui seront mises à profit dans les discussions sur le rôle de l'UNICEF en Malaisie après 2020.

58. Les éléments clés du cadre de suivi et d'évaluation seront le suivi systématique de la situation des enfants, ainsi que des goulets d'étranglement et obstacles empêchant la concrétisation de leurs droits. L'UNICEF collaborera avec les autorités nationales en vue d'améliorer la production de données ventilées de qualité qui éclairent l'élaboration de politiques et de stratégies garantissant la réduction des disparités et l'inclusion sociale. En outre, l'UNICEF fournira au gouvernement un soutien conjoint visant à améliorer les systèmes de suivi du secteur social national, en mettant l'accent sur l'utilisation d'approches et de technologies innovantes de collecte et d'analyse en temps réel de données ventilées.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement de la Malaisie et l'UNICEF, 2016-2020

<p>Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 3, 6, 18, 23-29, 37 et 39</p> <p>Priorités nationales : onzième Plan national pour la Malaisie, 2016-2020 — Objectif II, Améliorer le bien-être et Objectif III, Développer le capital humain</p>							
<p>Résultats attendus du plan-cadre de partenariat stratégique des Nations Unies (UNSPF) impliquant l'UNICEF : Résultat 1 — La Malaisie élabore et met en œuvre des politiques et initiatives efficaces visant à éradiquer la pauvreté et les privations sous toutes ses formes, à renforcer l'inclusion et la résilience des 40 pour cent de citoyens les plus pauvres et à réduire les inégalités économiques et entre les sexes ; améliore la prestation de services de base et exploite les bénéfices du développement en faveur de la population (UNSPF, projet en cours de finalisation).</p> <p>Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF : (à définir)</p>							
<p>Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : 1-7</p>							
Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars US) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
<p>Bien-être des enfants et des adolescents</p> <p>1. D'ici 2020, tous les enfants de Malaisie bénéficieront de politiques nationales renforcées, de services sociaux de qualité et de capacités améliorant leur</p>	<p>Conformité du système de justice pour mineurs aux normes/lignes directrices internationales que la Malaisie s'est engagée à respecter</p> <p>DR : à définir</p> <p>C : à définir</p> <p>Pourcentage de réduction de la proportion d'enfants âgés de 2 à 14 ans victimes de violence, de maltraitance et de négligence</p>	<p>Lois, politiques, informations fournies par les ministères, rapports périodiques du Comité des droits de l'enfant</p> <p>Enquêtes</p>	<p>1.1 Le gouvernement, la société civile et le secteur privé ont augmenté leurs capacités, et fournissent des services complets et bien coordonnés de prévention et d'intervention aux enfants et aux familles à risque ou victimes de violence, de maltraitance et d'exploitation.</p>	<p><u>Au niveau national</u> Ministère des femmes, de la famille et du développement communautaire Ministère de l'éducation Cabinet du Procureur général Police royale malaisienne Conseil de l'ordre judiciaire HCR Malaisie Ministère de la santé</p>	RO	AR	Total
					1 500	5 000	6 500

<p>bien-être, leur permettant de survivre, s'épanouir et se réaliser pleinement.</p>	<p>DR : à définir C : 10 % de réduction</p> <p>Place de la Malaisie dans les classements internationaux (PISA, TIMMS) DR : C : à confirmer</p> <p>Pourcentage d'enfants achevant cinq ans d'études secondaires DR : Total/Filles/Garçons C : Total/Filles/Garçons</p> <p>Proportion d'enfants sans papier, réfugiés ou apatrides suivant une éducation formelle. Les données de référence et les cibles doivent être définies pour chaque catégorie.</p>	<p>Rapports PISA et TIMMS</p> <p>Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement</p> <p>Rapports annuels du Ministère de l'éducation</p>	<p>1.2 D'ici 2020, le gouvernement, les écoles et le secteur privé s'engagent et agissent davantage en faveur de l'amélioration de la nutrition et de la promotion de pratiques alimentaires saines pour les enfants de Malaisie.</p> <p>1.3 Les résultats de l'enseignement secondaire national s'améliorent par rapport aux normes et dans les classements internationaux.</p> <p>1.4 Un plus grand nombre d'enfants sans papier, réfugiés, apatrides et handicapés bénéficient d'une éducation de qualité.</p>	<p>Conseil national de sécurité Conseil national de la population et du développement de la famille <u>Au niveau régional</u> Administration des États fédérés Équipe spéciale fédérale</p>			
<p>Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 3, 12-13, 17-18, 26-27 et 30-31 Priorités nationales : onzième Plan national pour la Malaisie, 2016-2020 — Objectif I, Renforcer l'inclusivité et Objectif II, Améliorer le bien-être</p>							
<p>Résultats attendus du plan-cadre de partenariat stratégique des Nations Unies (UNSPF) impliquant l'UNICEF : Résultat 2 — La Malaisie adopte et met en œuvre des politiques visant à garantir un accès universel à une éducation de qualité, à une couverture de santé et à des services d'aide à la recherche d'emploi pour les groupes et communautés vulnérables, notamment les personnes handicapées, les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH et les travailleurs ; la Malaisie met en place un système complet de prise en charge des apatrides, des migrants légaux/illégaux, des victimes de la traite d'êtres humains et des réfugiés (UNSPF en cours de finalisation). Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF : (à définir)</p>							
<p>Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : 1-7</p>							

<p>Inclusion sociale et réduction des disparités</p> <p>2. D'ici 2020, renforcement de l'engagement et d'un environnement propice à l'inclusion sociale, la réduction des disparités et la résilience centrées sur les enfants.</p>	<p>Pourcentage d'enfants vivant dans des foyers sous le seuil national de pauvreté DR (2014) : à confirmer C : % de réduction par an, à confirmer</p> <p>Adoption et mise en œuvre d'un système de protection sociale coordonné et axé sur les enfants DR : à confirmer C : à confirmer</p>	<p>Rapport d'enquête sur les revenus des ménages (semestriel)</p> <p>Rapports gouvernementaux</p>	<p>2.1. Augmentation de la capacité du gouvernement et des établissements universitaires à planifier, mettre en œuvre et contrôler une budgétisation axée sur les enfants et fondée sur les résultats, et à produire, analyser et utiliser des données et informations probantes ventilées relatives aux enfants.</p> <p>2.2 Système de protection sociale renforcé, axé sur les enfants et coordonné.</p>	<p><u>Au niveau national</u> Unité de planification économique Ministère des finances Ministère des femmes, de la famille et du développement communautaire Ministère de l'éducation Cabinet du Procureur général Police royale malaisienne, Conseil de l'ordre Pouvoir judiciaire HCR Malaisie Ministère de la santé Conseil national de sécurité</p> <p><u>Au niveau régional</u> Administration des États fédérés</p>	2 000	5 000	7 000
<p>Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 12-13, 15, 17 et 31 Priorités nationales : onzième Plan national pour la Malaisie, 2016-2020 — Objectif II, Améliorer le bien-être</p>							
<p>Résultats attendus du plan-cadre de partenariat stratégique des Nations Unies (UNSPF) impliquant l'UNICEF : Résultat 4 — Augmentation des contributions par la Malaisie, directes et indirectes, au développement régional et international, à la santé, à la paix, à la sécurité, à l'aide et aux interventions humanitaires par le biais d'une coopération Sud-Sud et triangulaire, par le biais d'une coopération Sud-Sud et triangulaire et des objectifs de coopération internationale pour le développement (UNSPF en cours de finalisation). Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF : (à définir)</p>							
<p>Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : 1-7</p>							
<p>Renforcement de l'engagement et des partenariats en faveur des droits de l'enfant</p>	<p>Nombre d'entreprises intégrant des éléments des Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant</p>	<p>Rapport d'enquête Rapports annuels des associations professionnelles</p>	<p>3.1 Le secteur privé malaisien est conscient de sa responsabilité en matière de respect des droits des enfants et a recours à une assistance</p>	<p><u>Au niveau national</u> Ministère des femmes, de la famille et du développement communautaire</p>	270	20 500	20 770

<p>3. D'ici 2020, renforcement des capacités, des partenariats et des engagements en faveur du respect et du suivi des droits de l'enfant, et pour la mobilisation des ressources nationales pour tous les enfants.</p>	<p>DR : 1 C : 5</p> <p>Nombre de forums régionaux et internationaux où la Malaisie promeut les droits des enfants</p> <p>Revenu net issu du financement par le secteur privé DR (2014) : 11 millions de dollars C : 10 % d'augmentation annuelle</p>	<p>Rapports sur les forums</p> <p>Rapport sur les revenus issus de la collecte de fonds dans le secteur privé</p>	<p>et des capacités techniques de qualité en vue de mettre en œuvre les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant.</p> <p>3.2 Renforcement des capacités des OSC à assurer le suivi des droits de l'enfant.</p> <p>3.3 Renforcement du leadership de la Malaisie en matière de promotion des droits de l'enfant au niveau régional et international.</p> <p>3.4 Augmentation des revenus issus des collectes de fonds dans le secteur privé pour le programme de l'UNICEF en Malaisie, à l'échelle régionale et internationale.</p>	<p>Département de la protection sociale Police royale malaisienne Ministère de l'éducation, Ministère de la santé ONG/OSC</p>			
Efficacité du programme							
<p>Efficience et coordination du programme</p>	<p>Pourcentage de résultats et produits du programme de pays signalés comme atteints ou en bonne voie dans le rapport annuel Résultats : C : plus de 75 %</p>	<p>Rapports d'examen annuels</p> <p>Base de données de reporting interne</p>			500	4 250	4 750

	Produits : C : 100 % Pourcentage de recommandations d'évaluation mises en œuvre, terminées et documentées dans les 12 mois suivant le téléchargement C : 100 %	Rapports du siège					
Relations extérieures et communication	La visibilité du travail de l'UNICEF Malaisie est accrue par des actions de plaidoyer dans les médias et en public, des événements et des campagnes C : deux événements regroupant plusieurs parties prenantes par an	Couverture et rapports sur les campagnes et la communication dans les médias					
Total des ressources					4 270	34 750	39 020